

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 30 mars 2009 à 20h15

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Justin BENOIT, Véronique CHRISTE, Hervé DESPLAND, Jean de HALLER, Ariane de LISLE-SARASIN, Alexandre MULLER, Eric PRADERVAND, Thierry PRADERVAND, Daniel RINALDI, Michèle STALDER, Nicolas TERRIER, **Jean-Philippe de TOLEDO (président)**, Gilonne VERMEIL et Lorin VOUTAT.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
M. Emmanuel FOËX, adjoint
Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

Excusés

Conseil municipal : Mme et MM. Christophe IMHOOS, Bernard GRUSON et Viviane de WITT.

* * *

M. le président ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et en donnant la liste des personnes excusées.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 février 2009

- M. VOUTAT : page 9 : je précise qu'en demandant que la commission Communication visionne le DVD de Pascal BAUMGARTNER, je ne remettais pas en cause le choix du réalisateur pour le film.
- Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire : nous avons reçu une lettre de la Société suisse des entrepreneurs qui lance un appel aux communes genevoises visant à les encourager à réaliser les travaux qu'elles ont programmés.

- M. Th. PRADERVAND : la même société a écrit à des entreprises pour leur dire qu'elle était prête à leur prêter de l'argent pour éviter que des gens se retrouvent au chômage.
- Mme le Maire : la commission Routes et mobilité a été convoquée pour le 6 avril prochain, afin de discuter d'un problème urgent. Nous avons de gros soucis au chemin de la Seymaz. Il y aura de gros dépassements. Il s'agit des fameux pavés posés dans les années 90 et qui ont été recouverts deux ans après. Les SIG ayant entrepris de changer la conduite de transport d'eau jusqu'à la route de Mon-Idee, ils ont découvert ces pavés sur tout le tronçon du chemin en zone agricole. Comme la couche de bitume posée sur les pavés est très fine, ils se sont descellés et il faudra les enlever. Nous ne pouvons faire autrement. Des travaux non prévus dans la soumission devront en outre être réalisés (sacs d'eaux pluviales, couvercles de regards, etc.). Tout ceci sera discuté en commission.
- Mme le Maire : nous devons faire le tri parmi les travaux que l'entreprise juge indispensables d'être effectués : s'agissant des pavés, nous ne pouvons cependant y renoncer, car la route doit être refaite suite aux travaux des SIG.
- M. Th. PRADERVAND : depuis le temps que nous avons des dépassements de crédits dans les travaux de route, la commune ne devrait-elle pas engager un technicien ?
- Mme le Maire : ce que vous dites est juste et nous y réfléchissons, puisque j'avais moi-même fait état de ce genre de problème en décembre dernier. J'ai demandé des conseils à d'autres communes. Nous n'avons pas encore abouti. M. RINALDI nous a pour sa part remis le dossier des normes SIA, et l'ACG nous a remis les normes d'architecture.
- Mme le Maire : j'ai demandé aux ingénieurs s'ils n'avaient pas un cahier des charges lorsqu'ils réfectionnent une route.
- M. RINALDI : cela tient de la faute professionnelle. J'aimerais que l'on demande aux ingénieurs des détails sur les honoraires qu'ils vont demander pour ces travaux supplémentaires. Ont-ils fait des sondages ?
- Mme le Maire : oui, ils en ont fait faire douze par l'entreprise Ertec qui n'est tombée que sur un pavé ; celui-ci était recouvert de 8 cm d'enrobé.
- Mme CHRISTE : lorsque l'on réfectionne une route, il est évident que l'on refait tout à neuf.
- Mme le Maire : non, s'il y avait eu 8 cm d'enrobé partout, nous n'aurions pas eu besoin de remplacer ces pavés.
- Mme le Maire :
 - Nous attendons toujours l'autorisation de construire pour la zone de rencontre du chemin des Peutets.
 - Concernant la zone 30 secteur Cocuaz, nous avons reçu un représentant de la DGM, auquel nous avons soumis les modifications que nous souhaitons apporter au projet, après discussion avec les opposants et validation par la commission des routes.
 - Tant au chemin de la Seymaz qu'à celui de Tattes-Fontaine, les chantiers sont en avance. Les équipes travaillent bien et sont nombreuses.
 - S'agissant de la route de Meinier, la commission m'avait donné son feu vert pour le projet cantonal. Au vu des expériences précédentes, je vais revoir les représentants du Service des routes cantonales pour savoir tout ce qui sera compris dans les mesures de modération prévues.
 - Nous avons prévu deux coussins berlinois devant la Maison de Pressy pour protéger les personnes qui sortent de l'EMS. La demande d'autorisation de construire est déposée par la même entreprise que celle qui a réalisé les travaux pour le Service du gaz.
 - Le chantier de la place de Vandœuvres a commencé aujourd'hui.

3. Communications du bureau et comptes-rendus des commissions

Comptes-rendus des commissions

- En l'absence de remarques, les procès-verbaux des séances de commissions sont considérés comme approuvés par les commissaires.

a) Culture et manifestations

(Rapporteur : Mme STALDER)

La commission s'est réunie les 17 février et 17 mars 2009.

Séance du 17 février

- La commission a visionné le film de Madame Germaine TOURNIER, fondatrice des Maisons Mainou, décédée en 1998.
- Ce film, d'une durée de 50 minutes, a permis aux membres de la commission de voir une dame généreuse et surtout passionnée.
- Elle explique son désir de recevoir dans sa Résidence des artistes suisses dans les domaines de l'écriture et de la composition musicale et théâtrale.
- Les auteurs peuvent y réaliser une œuvre dans les meilleures conditions possibles, ce lieu privilégiant à la fois un programme d'échange et d'encadrement des créateurs, dans un cadre de travail champêtre. Les résidents sont encadrés et épaulés, afin de leur permettre de donner naissance et vie à leur création. Ils sont mis en relation avec des partenaires producteurs.
- Le film terminé, la commission a décidé de se prononcer sur le projet culturel des Maisons Mainou, mais auparavant, elle a voulu auditionner les membres du comité de la Fondation.

Séance du 17 mars

- La commission a auditionné les membres du comité de Fondation : Mme Alice BOURBON, trésorière et Fiduciaire ACF, M. Joël AGUET, président, dramaturge, historien du théâtre, et M. Thierry TANQUEREL professeur de droit à l'Université, qui est venu pour la première fois au nom des Maisons Mainou.
- Ils ont présenté les enjeux de la demande de soutien présentée par la Fondation :
 - M. TANQUEREL a rappelé que selon les règles en vigueur à Genève, aucune subvention du canton, de la Ville, etc. ne peut être obtenue sans celle de la commune du lieu où les activités se déroulent.
 - Mme TOURNIER a légué les Maisons Mainou à la Fondation avec mission d'y organiser des résidences pour écrivains et compositeurs.
 - Pendant six ans, de nombreuses activités ont eu lieu, notamment des résidences qui ont abouti à des œuvres. Néanmoins, dès le début, dans ce magnifique cadeau, l'absence de fonds de fonctionnement a été un problème.
 - De plus, la commune de Vandœuvres avait décidé de ne plus octroyer son aide, ce qui a entraîné l'arrêt de l'appui qu'auraient pu donner d'autres collectivités publiques.
 - Une solution devait être trouvée pour assurer la pérennité des activités de la Fondation et son propre fonctionnement, en séparant les activités culturelles.
 - D'importantes discussions ont eu lieu avec le Service de surveillance des fondations.
 - Il a été suggéré la mise en location, pendant une période de 10 ans, de la plus grande

partie des Maisons Mainou, afin de rester au plus près des volontés de la fondatrice, en évitant de vendre tout ou partie du bien. Aujourd'hui, l'aile de la plus petite partie est occupée par des locataires. Elle sera libérée en septembre prochain et pourra être utilisée à nouveau pour une partie des activités culturelles.

- Pour la partie mise en location dans la grande maison, la Fondation souhaiterait trouver un seul locataire. Toutefois, la possibilité de séparer les locaux, afin d'avoir deux locataires, existe également.
- Deux régions ont été mandatées et un certain nombre de contacts ont déjà été pris.
- L'idée est de pouvoir, grâce au loyer obtenu, financer et rembourser l'emprunt fait pour une simple rénovation respectueuse des Maisons Mainou.
- Un financement des activités culturelles est nécessaire pour cela. La Ville de Genève et le DIP sont prêts à faire preuve de bonne volonté. Mais ils n'entreront en matière que si la commune de Vandœuvres soutient la Fondation, d'où l'importance du montant relativement modeste qui est demandé, car il est la clé de tout le montage financier.
- Il est demandé Fr. 12'000.- sur un budget de Fr. 84'000.-.
- Pour rappel, la commune avait versé en quatre ans Fr. 36'500.-, le dernier versement datant de 2003.
- À la question « En imaginant que la commune ne suive pas ce financement, qu'advierait-il alors à la Fondation ? », M. TANQUEREL a répondu que la Fondation survivra avec les revenus de la location, mais que les activités culturelles seront réduites à leur plus simple expression. Il n'y aura aucune envergure, la flamme sera maintenue mais sans aucun développement.
- M. TANQUEREL a confirmé qu'il a été convaincu par le projet de M. Philippe LÜSCHER, directeur artistique. La commission l'avait rencontré le 20 janvier dernier.
- Après discussion, la commission a préavisé favorablement le versement d'une subvention de Fr. 12'000.- à la fondation.
- Dans les divers, la commission a traité des demandes de subventions pour le Théâtre du Crève-Cœur de Cologny et pour le Festival des 4 vents à Puplinge.
- Il a été rappelé qu'une conférence du Dr Thierry JANSSEN sera organisée le 18 mai prochain à Vandœuvres.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

b) Environnement et paysage

(Rapporteur : M. E. PRADERVAND)

La commission s'est réunie le 23 février 2009.

- La commission a accueilli Mr. Yves Bischofberger du bureau In Situ Vivo afin qu'il nous parle du **projet agro-environnemental** qui regroupe quatre communes (Presinge, Choulex, Puplinge et Vandœuvres)
- Le projet a comme but de définir les priorités écologiques et biologiques (faune et flore caractéristiques de la région).
- Un gros travail a été fait par le bureau In Situ Vivo pour faire un recensement de la faune et la flore de la région et définir des priorités pour la réintégration de certaines espèces, ainsi que pour revitaliser le réseau.
- En ce qui concerne la faune locale, des efforts vont être faits pour la réintégration ou le maintien de certaines espèces qui sont en voie d'extinction telles que :
 - la chouette chevêche d'Athéna

- le rouge-queue à front blanc
- la fauvette grise
- la pie-grièche écorcheur
- le tarier pâtre
- le papillon Mélitée du plantain
- le papillon Demi Deuil
- la couleuvre à collier.
- En ce qui concerne les aspects floristiques, le bureau In Situ Vivo a opté pour des plantations indigènes (arbres, arbustes, gaminées, fleurs). Ces choix sont dictés par le rôle clé qu'ils peuvent jouer pour la faune locale. De plus, un scan de l'ensemble de la planète révèle que la particularité de notre région est les milieux de prairies. Il est donc important de respecter la sauvegarde de cette prairie en la cultivant par duplicata (fauchage d'une prairie pour être dispersée ailleurs ; les herbes et fleurs vont automatiquement être dupliquées).
- Des objectifs paysagers ont également été pris en compte avec une importance particulière donnée à la revitalisation des haies bocagères.
- Financement : l'état du dossier est pratiquement définitif. Le coût estimatif du projet sur les quatre communes et sur une durée de 6 ans se situe entre Fr. 300'000.- et Fr. 350'000.-. Un budget d'entretien est à prévoir en plus. Les agriculteurs qui vont participer activement à la mise en place de ce projet recevront des paiements directs pour les compensations écologiques qui peuvent représenter entre 7 et 10% des surfaces agricoles. La rémunération de ces compensations se fait via la Confédération (80%) et le canton (20%).
- Le projet **de renaturation du nant du parc de la mairie** a été confié au bureau d'architectes Philippe Calame. Le projet a pour but de créer un petit ru renaturé à la place de l'actuel fossé canalisé qui traverse le parc.
- L'intérêt est que le nant reste en eau tout l'année. Il est donc indispensable de trouver les moyens de mettre en eau le nant de manière constante. Des études sont menées pour trouver des sources d'eau.
- L'hypothèse de base du projet est de reprendre le tracé actuel en le rythmant par des petites retenues d'eau (mini barrages) afin de créer des biotopes particuliers. Le fossé fera au maximum 20 cm de profondeur.
- La commission attend les rapports hydrologiques afin de déterminer si des sources d'eau (puits) peuvent apporter suffisamment d'eau dans le nant.
- 2 budgets sont prévus : l'un de Fr. 143'168.- (sans les puits), l'autre de Fr. 162'580.- (avec les puits).
- Installation de **50 nichoirs dans le parc de la commune** : coût total Fr. 6000.- (Fr. 3000.- de matériel et Fr. 3000.- de frais d'installation)
- M. FOËX : il y en a de toutes sortes, suivant les espèces. Ils en ont mis dans les arbres et reviennent en installer sur les annexes de la mairie jeudi prochain, avec une nacelle. Le nom des oiseaux est marqué sur les nichoirs. Pour répondre à la question de M. MULLER concernant la possibilité de pomper dans la nappe phréatique, j'ai pris contact avec le Service de géologie, qui attendait le rapport de l'analyse que j'ai demandé à un hydrogéologue de réaliser. Selon ce dernier, l'eau conviendrait bien pour alimenter un nant, mais il faudra voir si le Service de géologie nous donnera son aval pour alimenter le ru par pompage. Selon l'hydrogéologue, il y aurait suffisamment d'eau pour l'alimenter, sachant que l'on ne veut pas un gros débit. Si le puits n'est pas trop profond et se situe au niveau supérieur de la nappe phréatique, nous pourrions intervenir. Sinon, ils seront plus réticents. Il semblerait que ce soit plutôt un puits de surface. Nous installerions une pompe

avec un flotteur et une minuterie. Dès que le niveau d'eau baisserait jusqu'à une certaine limite, la pompe s'arrêterait.

- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

c) Aménagement du territoire et urbanisme

(Rapporteur : M. de HALLER)

La commission s'est réunie le 9 mars 2009.

- Cette séance avait pour but de discuter de divers points abordés lors de la séance précédente concernant le projet d'immeubles à la route de Meinier. Ces points portaient surtout sur la densification et le nombre de places de parking.
- La commission a aussi réfléchi à l'usage des bâtiments et aux besoins des pompiers, qui ont été interrogés, comme les cantonniers. Il n'y a pas de réel besoin pour ces derniers, ni pour la voirie.
- Concernant le parking souterrain, la commission voulait en savoir un peu plus sur le parking actuel. Nous avons réalisé qu'il y avait encore des possibilités et des disponibilités dans ce parking. La commission n'a pas évoqué la question de le rendre payant. Elle souhaite que ce sujet soit repris ultérieurement.
- En vue de la demande de renseignements, la question du parking souterrain a été débattue largement. La commission a conclu qu'il fallait se limiter à un étage et essayer d'obtenir un certain nombre de places supplémentaires pour récupérer les places perdues en surface, et qui pourraient servir aux usagers du centre communal et aux enseignants de l'école. Concernant le logement et la densification, le bureau d'architectes avait prévu une densité de 0,6 que la commission a trouvée trop modeste. Elle propose de tendre à 0,8.
- La commission a débattu du déclassement de terrain et du gabarit des immeubles, qui permettraient de prévoir un projet plus ambitieux concernant le nombre et la taille des logements.
- Concernant le programme en vue de la demande de renseignements, il comprend un parking qui doit couvrir les besoins des habitants, plus une réserve de 30 places de service et éventuellement des box pour les services communaux, une densité du projet à 0,8, un gabarit maximal au plus haut du faîte du centre communal, des abattages d'arbres, l'emprise au sol et la volumétrie, ainsi que le cahier des charges avec un concept énergétique. La demande de renseignement permettra de déposer le projet de loi avant le concours. Durée du projet : ne pas s'attendre à une réalisation avant 6 ans (deux ans pour la préparation du concours, deux ans pour les procédures et les demandes d'autorisation et deux ans pour les travaux).
- Mme le Maire a fait part de quelques informations sur les travaux de la place de Vandœuvres.
- Dans les divers, il a été question de l'éclairage de la place. La commission a chargé l'exécutif de demander aux architectes et ingénieurs de réfléchir à un éclairage plus convivial et qui puisse être modifié ultérieurement si nécessaire.
- Mme le Maire : comme il s'agit d'un aspect important de la demande d'autorisation, l'architecte m'a répondu que nous ne pouvions pas le modifier si nous voulions commencer les travaux. Il aurait fallu le faire avant la demande d'autorisation.
- M. de HALLER : nous prenons note que l'exécutif demandera que soient posés les tubes nécessaires à l'éclairage prévu initialement.

- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

d) Communication et technologies de l'information

(Rapporteur : M. VOUTAT)

La commission s'est réunie le 12 mars 2009.

- M. VOUTAT : avancement du Wi-Fi : après quelques tests, nous voyons que les bornes placées à la mairie fonctionnent assez bien. J'avais demandé aux personnes qui les utilisent de remonter le maximum d'informations à M. BRICHET, afin de savoir comment aller de l'avant et quel est l'impact dans le secteur.
- Mme le Maire : à titre d'exemple, j'habite à environ 50 mètres de la mairie, je capte le signal chez moi, mais il perturbe mon signal personnel.
- M. VOUTAT : il est normal qu'à 50 mètres le signal soit faible. Ce sont de petites antennes, d'une portée d'environ 15 mètres.
- M. FOËX : c'est pourquoi ce n'est pas cher. Ce n'est pas si mal si l'on arrive à le capter à 50 mètres de l'antenne. Lorsque l'on se connecte, on choisit le réseau qui fonctionne le mieux.
- Mme le Maire : le signal est mauvais. Je pensais que la portée était plus importante que cela.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : la commune d'Anières a placé une ou deux grandes antennes pour éviter une pléthore de petites antennes.
- M. FOËX : le projet n'est pas encore abouti à Anières.
- M. VOUTAT : concernant la *Coquille*, nous avons demandé les articles pour fin avril. Toutes les personnes qui souhaitent écrire sont les bienvenues. Il faut nous dire le nombre de pages que vous prévoyez d'ici au 15 avril. Nous sommes un peu en manque d'articles. L'objectif de parution est début juin. La mairie a acquis un nouveau programme qui permettra de simplifier les échanges de fichiers avec l'imprimeur.
- M. VOUTAT : le projet de film avance. Nous avons rencontré le réalisateur, qui nous a montré une première maquette. Il va nous présenter une maquette définitive de ce qu'il va tourner d'ici fin avril. Nous allons organiser une commission élargie pour en discuter. N'hésitez pas à nous proposer des personnes qui pourraient être interviewées dans le film. Nous avons demandé que le réalisateur travaille en tandem, mais cela n'a pas été possible car il était trop avancé dans son travail.

- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

e) Bâtiments, feu et sécurité

(Rapporteur : M. MULLER)

La commission s'est réunie le 23 mars 2009.

- La commission avait invité Mmes Bénédicte PONCET et Virginie KUNZI, du bureau Espace concept à venir présenter le projet de réfection des locaux de la mairie. Le but principal de ce projet est que la réception sera descendue au rez-de-chaussée. Les travaux concerneront aussi la cuisine, le secrétariat et la comptabilité. Le bureau du maire et la salle des mariages font l'objet d'un deuxième volet.

- S'agissant des vitrages, une nouvelle loi oblige d'isoler les fenêtres. Il faudra voir si cette directive aura force de décision sur celles de la CMNS.
- Les coûts ont été revus à la baisse : Fr. 529'993.- au lieu de Fr. 681'000.-. Les plus-values, par exemple pour les faux plafonds, ne sont pas comprises dans ce devis.
- Les travaux ne peuvent pas être prévus avant 2010, compte tenu des délais d'autorisation.
- La commission a accepté le principe du projet et souhaite faire avancer le dossier. Elle propose que le Conseil municipal avalise ledit projet en vue de recevoir les études complémentaires précitées, les devis sur la base des appels d'offres permettant de voter les crédits d'engagement pour la réalisation des travaux en 2010.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : rénovation des locaux d'archives dans les annexes de la mairie : suite à des imprévus (eau, câbles électriques), nous avons des dépassements de coûts devisés à un peu plus de Fr. 70'000.-. Par ailleurs, des dépenses sont prévues pour le mobilier de la salle de réunion, de la salle de travail et du bureau du concierge : environ Fr. 20'000.-. Le coût total supplémentaire s'élève donc à Fr. 95'000.-. La commission a approuvé à l'unanimité cette demande de crédit supplémentaire.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : il s'agit d'un crédit budgétaire supplémentaire pour des travaux que nous n'avions pas prévus. Le crédit initial avait été voté en 2005 pour la rénovation des façades des annexes de la mairie, qui ont coûté moins cher que prévu. Nous avons décidé de réaliser ces travaux avec ce qu'il restait sur ce crédit. Nous devons refaire des câblages, compenser les surfaces prises au jardinier, refaire des faux plafonds, installer des sécurités alarme et feu et prévoir du mobilier et des luminaires.
- M. MULLER : dans les divers, M. Th. PRADERVAND a signalé que la Compagnie des sapeurs-pompiers a acquis une tronçonneuse très professionnelle qui n'est pas adaptée aux besoins de la commune et aux personnes susceptibles de l'utiliser. Elle possède un plateau de 120 cm, qui permet de couper des arbres de 2,40 m de diamètre.
- M. Th. PRADERVAND : c'est la dangerosité de l'appareil qui m'a fait réagir.
- M. DESPLAND : j'ai vu fonctionner la tronçonneuse samedi. Le plateau est impressionnant, mais les utilisateurs auront reçu une formation spéciale et seront équipés en conséquence. Elle permet de débiter un arbre couché sur la route que l'on ne peut attaquer que d'un côté.
- M. MULLER : j'ai demandé pourquoi les murs du parc de la mairie étaient retravaillés. Mme GOURDOU-LABOURDETTE a indiqué que le crépi n'avait pas résisté aux gels hivernaux. Elle a précisé que ces murs étaient sous garantie.
- M. DESPLAND : concernant le projet de rénovation de la mairie, nous ne peut pas affiner le coût davantage, car nous ne savons pas ce qu'il y a au-dessus des plafonds. Nous avons un premier devis à Fr. 681'000.-. Le coût estimé a donc fortement baisse. Il concerne aussi l'ameublement. En outre, la CMNS nous impose certains choix. J'aimerais que le conseil se prononce sur ces travaux.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : nous avons besoin de votre accord de principe pour engager des études complémentaires, jusqu'au retour de soumission, afin de pouvoir chiffrer plus précisément le projet.
- Mme CHRISTE : quelles études complémentaires ?
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : ce qu'il y a au-dessus des plafonds, derrière les murs, etc.
- Mme le Maire : la question est de savoir si vous êtes d'accord que nous peaufinions cette étude ou si vous voulez que l'on s'arrête là.
- M. de HALLER : je m'étonne. La mairie a confié le projet à un atelier d'architecture d'intérieur, n'aurait-on pas dû lui adjoindre quelqu'un de plus technique ? Ceci étant, je

suis favorable à ce que nous allions un peu plus de l'avant, afin que nous puissions nous prononcer, en adjoignant éventuellement quelqu'un de plus technique.

- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : au début du projet, un architecte a travaillé en collaboration avec le bureau Espace Concept. Par ailleurs, Mme PONCET a l'habitude des maisons anciennes.
- M. VOUTAT : il y a des corps de métier spécialisés dans les vieux bâtiments.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : c'est pourquoi il faut approfondir l'étude de ce projet.
- M. de HALLER : quel est le préavis de la commission sur le principe de ces transformations ? La commission doit se mouiller. Est-ce utile, nécessaire, obligatoire, raisonnable, etc. ?
- M. DESPLAND : le bureau a fait une étude approfondie de toutes les possibilités. Le dossier est très bien fait. Mme PONCET est habituée à rénover des maisons du XVIII^e siècle. Il y a des éléments à affiner, une mise en conformité à prévoir pour les invalides, etc. La commission préavise favorablement sur le principe du projet, mais souhaite demander l'avis du conseil. La loi obligeant d'isoler les fenêtres n'est pas nouvelle, elle date de 1989, mais elle donnait un délai de 20 ans aux propriétaires pour refaire les fenêtres. Nous verrons ce que dira la CMNS à ce sujet.
- Mme le Maire : le but n'est en tout cas pas de se faire plaisir. La réception doit être déplacée au rez-de-chaussée, la cuisine est en mauvais état, il faudra tirer des câbles pour mettre le serveur au premier étage. Mais nous pouvons aussi nous contenter de descendre la réception et de donner un coup de peinture à la cuisine.
- M. MULLER : ces travaux sont utiles, mais la CMNS a de telles exigences que cela a un coût.
- Mme CHRISTE : si ce n'est que pour les handicapés, ne peut-on pas leur descendre les documents ?
- Mme le Maire : c'est une question de respect par rapport à eux mais aussi aux personnes avec poussettes, etc. et le local des photocopieuses est actuellement très mal utilisé.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : il y a aussi un problème de confidentialité, car le bâtiment est parfois ouvert et il n'y a souvent personne au rez-de-chaussée.
- M. de HALLER : s'il y a une logique à déplacer la réception en bas, nous avons déjà beaucoup avancé. Ensuite il faut savoir si nous voulons nous arrêter à ces travaux-là.
- M. DESPLAND : descendre la réception engendre tous ces travaux.
- Mme le Maire : sauf la salle des mariages et le trou au plafond de mon bureau.
- M. TERRIER : mettons-nous d'accord sur un budget, chiffrons le projet et nous déciderons de faire tout ou partie de ces travaux. La réflexion est déjà sérieusement engagée.
- M. DESPLAND : nous ne pourrions pas décider de ne faire que partiellement ces travaux et nous ne pouvons pas chiffrer la plus-value concernant ce qu'il y a au-dessus des plafonds. Tout ce qui est visible est chiffré.
- Mme le Maire : il nous faut plus de données pour aller devant la commission financière.
- M. DESPLAND : la commission est favorable au projet, mais ne peut donner un chiffre précis.
- La fin du rapport de commission est traitée à huis clos.

- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

f) Administrative, financière et juridique

(Rapporteur : M. le président)

La commission s'est réunie le 25 mars 2009.

- La commission a discuté du projet de révision du statut du personnel. Des remarques ont été formulées et un nouveau projet vous sera soumis.
 - Elle a aussi débattu du projet de règlement des jetons de présence du conseil municipal, qui vous sera également soumis.
 - Une première discussion sur les comptes 2008 a eu lieu. Ils sont très bons.
 - La commission a préavisé favorablement le projet de délibération relatif à l'annexe de la mairie, qui vous est soumis ce soir.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

4. Projets de délibérations

DÉLIBÉRATION

PROPOSITION DU MAIRE RELATIVE À L'APPROBATION D'UN CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE, BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2009

Vu l'article 30 chiffre 1, lettre a), b) et g), et 70, al. 1, lettre b) et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

ad 081.311 :

Vu l'extension du local d'archives dans l'annexe-conciergerie de la mairie,
Vu la nécessité d'aménager un bureau et une salle de réunion,

ad 081.314 :

Vu la nécessité d'établir des liaisons électriques, téléphoniques et informatiques avec le bâtiment de la mairie.
Vu l'état dégradé des installations électriques existantes, du réseau d'alimentation d'eau, des parquets et des peintures,

Vu le préavis favorable de la Commission Administrative, financière et juridique du 25 mars 2009,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 30 mars 2009,
DÉCIDE,**

par 13 voix favorables 0 voix défavorable 0 abstention,

1. D'accepter le crédit budgétaire supplémentaire 2009 suivant, pour un montant total de **Fr. 95.000.-**, soit :

Annexe-conciergerie de la mairie :

081.311	Aménagement (mobilier matériel) d'un bureau et d'une salle de réunion	Fr. 20.000.-
081.314	Réfection des locaux, liaisons électriques, téléphoniques et informatiques, réseau d'alimentation d'eau	Fr. 75.000.-

Ce crédit budgétaire supplémentaire est couvert par l'excédent de revenus du budget d'un montant de Fr 200.644.--.

2. Après acceptation de ce crédit supplémentaire, le total des charges du budget 2009 sera de	8'626'524.-
et celui des revenus de	8'732'168.-
L'excédent de revenus budgétisé de	105'644.-

5. Projets de résolutions

PROJET DE RÉOLUTION Séance du Conseil municipal du lundi 30 mars 2009

Désignation des jurés des tribunaux pour l'année 2010

LE CONSEIL MUNICIPAL

ACCEPTE à l'unanimité, soit par	13	voix	pour
	0	voix	contre
	0		abstention,

la liste des jurés des tribunaux - année 2010, ci-dessous mentionnée.

DÉSIGNATION DES JURÉS DES TRIBUNAUX - ANNÉE 2010

N° AVS Hommes	NOM	PRENOM	PROFESSION	DATE DE NAISSANCE
696 61 174 09	ORIAS	ANDRES	Editeur	12.03.1961
704 61 314 06	PAULOVITS	NICOLAS	Economiste	14.07.1961
725 63 159 09	RAFFY	PATRICE	Gestionnaire	28.02.1963
767 62 243 05	RÜEDI	MANUEL	Biologiste	12.05.1962
822 62 111 02	SCHMIDLIN	FRANZ	Médecin	11.01.1962
798 64 325 01	SUTER	JEAN-FRANCOIS	Administrateur	25.07.1964
886 65 285 01	TISSIERES	JOHN	Gestionnaire	23.06.1965
920 60 185 23	VON ARX	BERTRAND	Botaniste	23.03.1960
987 65 147 00	ZINK	ANDREAS	Sociologue	16.02.1965

N° AVS Femmes	NOM	PRENOM	PROFESSION	DATE DE NAISSANCE
623 71 737 06	OLIVETTI-FRE-LUU	NATASCHA	Assistante administrative	06.08.1971
120 76 825 07	OPHIR-ARABIAN	CANDICE	Directrice marketing	25.10.1976
783 70 691 01	PAPAUX-SENNRICH	KARIN	Secrétaire	29.06.1970
706 71 572 01	PELVAT	ISABELLE	Enseignante	10.03.1971
770 78 813 00	RUMO	LAURENCE	Employée de commerce	13.10.1978
820 66 682 03	SCHMEER	CLAUDIA	Médecin	20.06.1966
136 66 607 01	SONTAG-BARBAY	RÉGINE	Assistante de direction	07.04.1966
797 64 712 07	SÜSZ	VALÉRIE	Fleuriste	12.07.1964
877 71 550 09	TAYLOR	CHANTAL	Employée	19.02.1971
158 67 657 08	ZAMMIT-BERNARD	FLORENCE	Employée de commerce	26.05.1967

6. Propositions du Maire et des Adjoints

- RAS

7. Propositions individuelles et questions

- Mme VERMEIL : je propose une présentation de la Maison de Pressy en commission Aide sociale. C'est une institution importante de la commune et j'aimerais que l'on nous en parle.

8. Date de la prochaine séance

séance n° 14 : lundi 11 mai 2009 à 20 h 15

La séance publique est levée à 22h55.

La Secrétaire du Conseil municipal

Michèle STALDER

Le Président du Conseil municipal

Jean-Philippe de TOLEDO